

Fermes familiales

moins qu'en 1969; en 1972, 139 millions de boisseaux de moins; et en 1973, 43 millions de boisseaux de moins. Cela veut dire, monsieur l'Orateur, qu'à cause d'une politique délibérée du gouvernement nous avons eu au total 664 millions de boisseaux de blé en moins entre 1970 et 1973 inclusivement.

● (1620)

Aujourd'hui le prix du blé ordinaire est d'environ \$5.70 le boisseau, le prix du blé dur est d'environ \$8.95 le boisseau. Si l'on fait un calcul approximatif on voit que le blé dur constitue environ 17 p. 100 de notre production et le blé qui sert à la farine panifiable, c'est-à-dire la variété légèrement moins chère, 83 p. 100 de notre production; ou nous pouvons arrondir en disant que le blé dur représente un cinquième de notre production et l'autre variété de blé les quatre cinquièmes. Si nous calculons la perte de revenu que cela représente pour l'agriculteur des Prairies depuis que le ministre actuel a pris la direction de la Commission du blé, il est facile de voir qu'il a causé des torts irréparables aux producteurs de blé.

Aux prix actuels, un calcul rapide de la perte attribuable à la baisse de production du blé durum de 133 millions de boisseaux, à \$8.95 le boisseau, donne environ 1.2 milliard de dollars; la baisse de production d'autres blés panifiables de 531 millions de boisseaux, à environ \$5.70 le boisseau, donne environ 3 milliards de dollars. En résumé, le ministre chargé de la Commission du blé, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), a, d'un trait de plume, fait baisser le revenu du producteur de blé de l'Ouest de 4.2 milliards de dollars depuis qu'il est en fonction. Cette seule raison devrait suffire non seulement à l'écarter du cabinet mais également à l'exiler.

M. Danforth: C'est un peu fort.

M. Yewchuk: C'est peut-être fort, mais songez au nombre d'années qu'il faudra à l'agriculture de l'Ouest pour récupérer cette perte. Le tort causé est ni plus ni moins le même que si ce ministre avait lâché une bombe atomique sur chacune de ces trois provinces. Les agriculteurs de l'Ouest ne peuvent lui pardonner cette tragique bévue de politique et de planification. Sans aucun doute, ce genre de politique a dégoûté bien des gens de la vie à la ferme et les a poussés à chercher une vie meilleure ailleurs.

Les autres politiques que ce gouvernement a appliquées depuis qu'il est au pouvoir ont eu pour but surtout d'augmenter les taux d'intérêt sur les prêts que pouvaient obtenir les agriculteurs et d'instituer le programme de développement des petites fermes. Celui-ci est appliqué en Alberta depuis septembre 1972, au Manitoba et en Saskatchewan depuis juin 1973, autrement dit, depuis l'été dernier. Le seul résultat qu'il ait eu, a été d'accélérer le processus de dépopulation rurale.

Grâce à ce programme, 251 agriculteurs des trois provinces des Prairies ont reçu de l'aide pour agrandir leurs fermes de façon à les rendre plus rentables. Grâce aussi à ce programme, 1,247 fermes ont été démantelées et le même nombre de familles d'agriculteurs ont été chassées de leurs maisons, seulement pour se retrouver aux prises avec une kyrielle de nouveaux problèmes comme le rétablissement, la possibilité d'un recyclage professionnel, la recherche d'un nouveau logement, etc. Mais, par-dessus

[M. Yewchuk.]

tout, elles ont dû abandonner une façon de vivre qu'elles avaient choisie mais qui n'était plus possible sous le régime actuel.

Il est évident que nous avons besoin de nouvelles politiques conçues expressément dans le but d'augmenter les bénéfices des cultivateurs afin qu'ils reviennent à la terre ou restent sur la ferme. Ces politiques doivent garantir au cultivateur un bon prix pour son produit, encourager certains à mettre sur pied de nouvelles exploitations agricoles si ce domaine les intéresse, encourager une vigoureuse mise en marché des produits agricoles canadiens et réduire sensiblement les frais généraux gonflés que l'agriculteur doit maintenant assumer à cause de l'inflation incontrôlée dont est victime notre pays depuis quelque temps.

Ces politiques doivent être à brève, à moyenne et à longue échéances. Celles uniquement à court terme pourraient être fondées sur un système de subventions d'encouragement tandis que celles à long terme devraient reposer sur un dynamique système de mise en marché et la production d'un grand nombre et d'une grande variété de produits agricoles canadiens de qualité supérieure. De cette façon, on peut assurer au producteur un bon revenu stable ainsi que des prix raisonnables au consommateur.

Du point de vue du consommateur, la seule façon d'assurer des prix d'aliments stables est de garantir une production agricole intérieure suffisante. Il faut également reconnaître que les cultivateurs ont le droit de tirer de cette production agricole accrue un profit raisonnable et doivent s'en prévaloir. Sinon, la production diminuera augmentant ainsi notre dépendance des importations pour subvenir à nos besoins. Il en résulterait donc une augmentation des prix des aliments au consommateur.

En résumé, je ne doute pas une minute que les pertes considérables de revenus des cultivateurs résultent directement de l'ingérence du gouvernement dans les affaires personnelles de ces derniers. Les politiques agricoles doivent être établies à la suite de consultations étroites avec les producteurs et non par d'obscurs bureaucrates. Ces politiques doivent être conçues afin de permettre à un cultivateur de faire ce qu'il sait le mieux: produire. En 1969, nous avons vu le ministre responsable de la Commission du blé faire le tour de sa propre province ainsi que des autres pour y entendre toujours les mêmes plaintes des cultivateurs à propos de la quantité de blé qu'ils pouvaient faire pousser. Les cultivateurs voulaient que celui-ci leur trouve des marchés, mais il a décidé plutôt de réduire la production. Voilà un bon exemple de l'ingérence directe du gouvernement dans les affaires des cultivateurs qui a amené une diminution sensible de leurs revenus.

A mon avis, on obtiendra une meilleure production dans le domaine agricole en appliquant les principes de la libre entreprise qui comprend le stimulant suivant: Plus on travaille, plus le gain financier est élevé. Je crois que le cultivateur devrait avoir l'occasion de participer largement à la recherche d'une solution à ses problèmes, grâce à ses propres efforts et ceux des organismes agricoles. Nous ne devons plus permettre à un projet de loi de créer des inconvénients aux cultivateurs dans toutes les régions du pays. Nous ne devons jamais plus permettre à un programme comme LIFT de contribuer à la destruction de l'industrie agricole. Le cultivateur devrait avoir le droit inné de gérer sa ferme comme bon lui semble et il devrait avoir accès à une formation appropriée en gestion agricole, s'il la réclame.